

COVID-19



AMETRA
Santé au travail | Montpellier Métropole

DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EXCLUSIVEMENT AUX ADHÉRENTS ET À LEURS SALARIÉS

L'AMETRA débute la campagne vaccinale contre la covid-19 avec le vaccin AstraZeneca.

La première phase concerne les salariés de nos entreprises adhérentes répondant aux critères suivants :

- Professionnels du secteur de la santé,
- Professionnels du secteur médico-social,
- Pour les autres secteurs : salariés âgés de 50 à 64 ans et présentant un facteur de vulnérabilité (liste ci-après).

AMETRA
Santé au travail | Montpellier Métropole

MODALITÉS DE VISITE POUR LE SALARIÉ

La demande de vaccination doit être initiée par le salarié qui souhaite se faire vacciner

Le respect du secret médical est absolu vis-à-vis de l'employeur, donc les salariés prennent directement contact avec l'AMETRA pour prise de RDV.

Si la vaccination se fait pendant son temps de travail, le salarié devra simplement préciser à son employeur qu'il vient rencontrer son médecin du travail sans préciser de motif.

Une attestation de présence lui sera fournie lors de sa visite

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Le salarié considéré qui souhaite prendre rendez-vous pour se faire vacciner, peut prendre contact avec notre service vaccination soit :

- Par Mail
vaccination-covid@ametra.asso.fr
- Par téléphone
04 67 84 76 29
- Depuis le site web de l'AMETRA
Formulaire de demande de rendez-vous en ligne accessible depuis notre site
www.ametra.asso.fr

Pour pouvoir obtenir un rendez-vous, il est nécessaire de laisser les informations suivantes :

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Entreprise où il est salarié
- Numéro de téléphone pour rappel
- Mail pour recevoir la confirmation de rendez-vous
- Facteur de vulnérabilité : Oui/Non

Deux rendez-vous seront fixés dès lors que le salarié fait la demande de vaccination.

Le premier pour la première injection.

Le deuxième 10 semaines plus tard pour la deuxième injection.

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ AU 1^{ER} MARS 2021

- Pathologies cardio-vasculaires : hypertension artérielle (HTA) compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), antécédent d'accident vasculaire cérébral, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Diabète non équilibré ou compliqué ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- Obésité avec indice de masse corporelle (IMC) ≥ 30 ;
- Cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégie, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive.
- Cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Personnes transplantées d'organes solides ;
- Personnes transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- Certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste établie par les filières de santé des maladies rares) ;
- Trisomie 21